

COVID-19: PRISONS ET DÉTENTION EN AFRIQUE

Les prisons et les centres de détention sont des environnements à haut risque pour la propagation de la COVID-19, en particulier lorsqu'ils sont surpeuplés, lorsque des normes adéquates de distanciation physique, d'assainissement et d'hygiène ne peuvent y être maintenues, et lorsque l'accès aux traitements médicaux ne peuvent y être garanti.

Dans plusieurs pays à travers le monde, les risques accrus d'infection à la COVID-19 dans les prisons, combinés à de nouvelles restrictions sur les visites et la communication avec les personnes en dehors de la prison, ont intensifié l'anxiété et les tensions parmi les détenus, entraînant dans certains cas des émeutes, des évasions et de la violence.¹

Assurer la sécurité et la santé du personnel pénitentiaire et des personnes privées de liberté nécessite une action urgente en vue de réduire les risques et les conséquences d'une infection généralisée à la COVID-19.²

1. Prisons et centres de détention en Afrique

Les prisons en Afrique sont souvent considérées comme les pires au monde en matière de violence, de surpopulation et de nombreux autres problèmes. Beaucoup sont dans un état déficient et leurs pratiques sont contraires aux normes des droits humains. D'une manière générale, les personnes incarcérées dans les prisons africaines sont confrontées à des années de détention dans des lieux souvent exigus et sales, avec des rations

alimentaires insuffisantes, une hygiène inadéquate, et peu ou pas de vêtements ou d'autres équipements.

Selon le *World Prison Brief*, les prisons sont surpeuplées et manquent de ressources en Afrique.³ Pourtant, un grand nombre de personnes sont détenues dans des prisons, et autres centres de détention. Par exemple, environ 71 500 personnes sont détenues au Nigéria, 51 000 au Kenya, et 14 500 au Ghana.⁴ En Afrique du Sud, l'un des pays les plus riches du continent, le taux d'occupation des prisons s'élevait à 137% en mars 2019, avec 162 875 détenus.⁵ Dans des conditions exigües et avec des activités communes telles que se nourrir, se doucher et utiliser les toilettes, il est impossible pour les prisons de se conformer aux conseils mondiaux sur la COVID-19 et la distanciation physique.⁶

En outre, les personnes privées de liberté sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé sous-jacents et un risque accru de prévalence du VIH, des hépatites virales et de la tuberculose, ce qui augmente leur vulnérabilité à l'infection à la COVID-19.⁷

Dans de nombreux pays africains, plus de 40% de la population carcérale sont des détenus en attente de jugement, principalement pour des délits mineurs non violents liés à la drogue.⁸ Les lois sur les drogues et les délits liés aux drogues sont un moteur clé de la surpopulation carcérale,

car les lois et les réponses en matière de drogues sont souvent disproportionnées.⁹

2. Prisons et COVID-19

Les personnes en détention sont particulièrement vulnérables à l'épidémie de COVID-19.¹⁰ Des nouvelles récentes dans le monde démontrent une flambée de cas de coronavirus signalés en prison:

- Au Kenya, des cas ont été signalés dans les prisons de Naivasha, de Kamiti et de la zone industrielle,¹¹ tandis qu'une quarantaine de personnes restent isolées.
- Les autorités marocaines ont confirmé 53 nouveaux cas de coronavirus dans une prison de la ville de Tanger, dans le nord-ouest du pays, portant à 397 le nombre total d'infections dans les prisons.¹²
- L'Afrique du Sud a enregistré 172 cas confirmés et trois décès liés à la COVID-19 dans ses établissements correctionnels, y compris au sein des détenus et du personnel.¹³
- Toujours en Afrique du Sud, deux prisons du Cap oriental ont enregistré des explosions de cas suite à des plaintes de détenus selon lesquelles ils ne reçoivent aucune forme de protection contre le virus.¹⁴
- En Côte d'Ivoire, la surpopulation carcérale à Abidjan est passée à 450%, avec des impacts sur diverses maladies et la disponibilité des médicaments.¹⁵

Guide international sur la COVID-19 dans les prisons

Plusieurs des principales agences des Nations Unies ont récemment publié une déclaration commune sur la COVID-19 dans les prisons et autres lieux de détention, appelant instamment les dirigeants politiques à lutter contre la vulnérabilité accrue des prisonniers et autres personnes privées de liberté à la pandémie de la COVID-19, en prenant toutes les mesures de santé publique appropriées, y compris la réduction de la surpopulation carcérale.¹⁶ (Voir annexe 1).

La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a également appelé les gouvernements à réduire d'urgence la population carcérale, protégeant ainsi les personnes dans les lieux de détention et prévenant des flambées incontrôlables de la COVID-19.¹⁷

Ces mesures proposées ne sont pas nouvelles. Elles sont conformes aux normes internationales existantes (telles que les Règles Nelson Mandela,¹⁸ les Règles de Bangkok,¹⁹ et le Règles de Tokyo²⁰), et se reflètent également dans les orientations régionales de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (telles que les Lignes directrices de Luanda²¹). Depuis plusieurs années, les pays sont encouragés à réduire la population carcérale. Maintenant que la COVID-19 se propage rapidement, ces mesures doivent être prioritaires.

3. Réponses politiques à travers le monde

Il y a eu des cas confirmés de la COVID-19 parmi des personnes privées de liberté et des membres du personnel pénitentiaire dans de nombreux pays.²² Plusieurs de ces pays prennent des mesures pour réduire la population carcérale en tant que stratégie clé pour prévenir la propagation du virus. Par exemple-²³

- De nombreux États américains libèrent des personnes en détention provisoire
- L'Afghanistan a accordé la grâce ou la libération anticipée à environ 23 000 personnes
- Le Brésil a accordé une libération provisoire à environ 30 000 personnes
- L'Indonésie accordera une libération anticipée à plus de 50 000 personnes
- L'Iran a libéré plus de 85 000 prisonniers (dont 10 000 grâces)
- Le Myanmar a libéré environ 25 000 personnes
- La Turquie a libéré ou transféré en résidence surveillée 100 000 personnes

Certains pays africains également commencent lentement à agir, comme le montre le tableau de l'annexe 2.

3. Recommandations

Les gouvernements devraient examiner les cas de personnes en détention et prendre les mesures suivantes pour réduire le nombre de détenus:

1. Suspendre ou réduire toutes les arrestations et admissions dans les prisons et autres lieux de détention, en particulier pour les délits non violents et mineurs - y compris ceux liés à l'usage de drogues et à la possession pour usage personnel, ainsi que la violation du couvre-feu et des ordres de confinement relatifs aux mesures d'intervention liées à la COVID-19.²⁴
2. Limiter la privation de liberté, y compris la détention provisoire, à une mesure de dernier recours, en particulier en cas de surpopulation carcérale, et intensifier les efforts visant à recourir à des mesures non privatives de liberté. Ces efforts devraient englober des mécanismes de libération pour les personnes particulièrement exposées à la COVID-19, telles que les personnes âgées et les personnes ayant des problèmes de santé préexistants, ainsi que d'autres personnes qui pourraient être libérées sans compromettre la sécurité publique, telles que celles condamnées pour délits mineurs, non violents ou liés à la drogue, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.²⁵
3. Fournir des alternatives à la détention provisoire pour les personnes détenues en attente de jugement, en particulier pour les délits mineurs ou à faible risque tels que les personnes usagères de drogues et les contrevenants ayant commis un délit mineur. Des alternatives telles que la caution ou le port d'un bracelet électronique pourraient être fournies si elles sont jugées absolument nécessaires.
4. Envisager la libération immédiate des femmes enceintes et des femmes avec enfants - grâce à diverses mesures telles que

la libération provisoire, la libération anticipée, la grâce ou la suspension des peines.

5. Envisager la libération immédiate des populations à risque (telles que les personnes usagères de drogues, les détenus âgés et les personnes vivant avec le VIH, l'hépatite, la tuberculose ou d'autres problèmes de santé sous-jacents) - grâce à diverses mesures telles que la libération provisoire, la libération anticipée, la grâce ou la suspension des peines.
6. Le gouvernement devrait libérer les personnes condamnées pour des infractions mineures à faible risque (y compris des infractions non violentes liées à la drogue), et en particulier celles ayant 18 mois de leur peine à purger ou moins.

En réduisant la population carcérale, ces mesures aideront non seulement à protéger les personnes dans les prisons et les centres de détention, mais aussi le personnel travaillant dans ces établissements, les avocats et les autres personnes travaillant dans le système de justice pénale.

Mettre un terme aux arrestations pour délits mineurs

La police a un rôle vital à jouer en vue de garantir que les postes de police, les tribunaux et les prisons ne soient pas surpeuplés. Elle peut aider à réduire le fardeau des institutions gouvernementales à ce moment crucial. Pour ce faire, la police ne doit pas arrêter des personnes pour des délits mineurs tels que la possession ou l'usage de drogues. Lorsque cela est strictement nécessaire, des mesures non privatives de liberté devraient être utilisées à la place, comme la déjudiciarisation, l'avertissement ou la mise en liberté sous caution.²⁶

Respecter et protéger les droits humains des personnes en prison ou en détention

Les prisons doivent veiller à ce que les droits fondamentaux des personnes détenues soient respectés, y compris le droit à la santé, et à ce que

les personnes ne soient pas coupées du monde extérieur. Surtout, les personnes en détention doivent avoir accès à des informations et à des services de santé adéquats.²⁷ Cela comprend:

1. Améliorer les normes d'assainissement et d'hygiène, notamment en garantissant le stock de savon, le matériel de séchage pour le lavage des mains, les gels hydro alcooliques contenant au moins 60% d'alcool, et l'assainissement et la désinfection de l'environnement.
2. Assurer la disponibilité d'équipements de protection individuelle, en particulier pour le personnel pénitentiaire et sanitaire, et des directives claires sur le moment et la manière de les utiliser.
3. Assurer la disponibilité des tests de COVID-19 et l'accès aux traitements médicaux pour les personnes privées de liberté. Ceux ayant besoin d'un traitement médical doivent être transférés dans un hôpital ou un établissement de santé.

4. Chacun, y compris ceux placés en isolement, devrait avoir deux heures de contact humain significatif par jour, ainsi que la possibilité d'accéder à des conseils juridiques et à une représentation.
5. Veiller à ce que les personnes privées de liberté bénéficient d'un soutien psychologique supplémentaire.
6. Les restrictions sur les visites externes devraient être proportionnées et compensées par un accès accru au téléphone ou à la communication en ligne gratuitement.

Des mesures devraient également être mises en place pour garantir aux organisations la continuité du suivi relatif à la détention. L'Organisation mondiale de la Santé a souligné que l'épidémie de la COVID-19 ne doit pas être utilisée comme justificatif pour s'opposer aux inspections externes.²⁸ Les organes indépendants internationaux ou nationaux ayant pour mandat de prévenir la torture et autres peines ou

Annexe 1:

Principales orientations concernant la COVID-19, les prisons et la détention

- Organisation mondiale de la santé (OMS), bureau Europe: [La prévention et de la maîtrise de la COVID-19 en prison et dans d'autres lieux de détention](#)
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) : [Note d'information COVID-19 : préparation et intervention en prison](#)
- ONUDC, OMS, ONUSIDA, HCDH: [Déclaration conjointe de l'ONUDC, de l'OMS, de l'ONUSIDA et du HCDH sur la COVID-19 dans les prisons et autres lieux de détention](#)
- Comité permanent inter-organisations des Nations Unies: [Directives provisoires - La COVID-19 et les personnes privées de liberté](#), OMS et Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)
- Déclaration de l'expert des Nations unies sur [le droit à la santé au sujet de la protection des usagers de drogues pendant la pandémie de COVID-19](#)
- Le Sous-Comité des Nations Unies pour la prévention de la torture (SPT), [Avis du Sous-comité pour la prévention de la torture aux États parties et mécanismes nationaux de prévention liés à la pandémie de coronavirus \(adopté le 25 mars 2020\)](#)
- Penal Reform International, [Coronavirus : Services de santé et les droits humains des personnes en milieu carcéral](#)

traitements cruels, inhumains ou dégradants

doivent toujours être en mesure de faire un suivi
des centres de détention.

Annexe 2: Nombre de détenus libérés en Afrique, selon certains rapports (données consultées le 15 mai 2020)

Pays	Nombre de détenus à être libérés	Type de libération
Algérie	5,037	Grâces
Burkina Faso	1,207	Grâces
Cameroun	1 000	Pas clair
Côte d'Ivoire	2 004	Libérations anticipées et grâces
RD Congo	2 000	Détenus en détention provisoire et libérations temporaires
Ethiopie	4,011	Grâces
Egypte	4 001	Grâces et libérations conditionnelles
Ghana	808	Amnisties et premiers contrevenants
Kenya	4 800	Libérations anticipées
Libye	466	Détenus en détention provisoire et libérations conditionnelles
Mali	1 200	Grâces
Maroc	5 654	Grâces
Mozambique	5,032	Amnisties
Niger	1 500	Libérations anticipées
Nigeria	Jusqu'à 50 000	Détenus en détention provisoire
Sénégal	1 846	Grâces
Soudan	4 217	Libérations anticipées
Togo	1 048	Grâces
Tunisie	1 420	Amnisties
Ouganda	2 000	Grâces
Zimbabwe	1,680	Grâces

Plusieurs groupes de la société civile à travers l'Afrique – de la [Sierra Leone](#) au [Nigeria](#) et à l'[Ouganda](#)- demandent que des réponses similaires ou plus importantes soient mises en œuvre dans leur propre pays.

Notes de fin

¹ H. Summers, «*Everyone will be contaminated': prisons face strict coronavirus controls*» (« Tout le monde sera contaminé »: les prisons sont soumises à un contrôle strict face au coronavirus) (23 mars 2020), publié dans The Guardian. Disponible au : <https://www.theguardian.com/global-development/2020/mar/23/everyone-will-be-contaminated-prisonsface-strict-coronavirus-controls>; The Bangkok Post, *Prisoners escape in Buri Ram jail riot after Covid-19 rumour* (Des prisonniers s'échappent durant l'émeute de la prison de Buri Ram après des rumeurs liées à la COVID-19) (2020). Disponible au : <https://www.bangkokpost.com/thailand/general/1888805/prisoners-escape-in-buri-ram-jail-riot-after-covid-19-rumour>

² International Drug Policy Consortium, *COVID-19: Prisons and detention in Southeast Asia* (COVID-19: Prisons et détention en Asie du Sud-Est) (2020). Disponible au : http://fileserver.idpc.net/library/IDPC-Advocacy-Note_COVID19-prisons-and-detention-in-SEA_April-2020.pdf

³ Institute for Crime & Justice Policy Research, *World Prison Brief data. (Données prison – Global)* Disponible au : <https://www.prisonstudies.org/world-prison-brief-data>

⁴ Ibid.

⁵ L. Ensor, *Prison overcrowding a 'troubling' problem for government* (La surpopulation carcérale, problème « inquiétant » pour le gouvernement) (17 juillet 2019), publié dans BusinessDay. Disponible au : <https://www.businesslive.co.za/bd/national/2019-07-17-prison-overcrowding-a-disturbing-problem-for-government/>

⁶ International Drug Policy Consortium, *COVID-19: Prisons and detention in Southeast Asia* (COVID-19 : Prisons et détention en Asie du Sud-Est) (2020). Disponible au : http://fileserver.idpc.net/library/IDPC-Advocacy-Note_COVID19-prisons-and-detention-in-SEA_April-2020.pdf

⁷ L. Roy, *Infections And Incarceration: Why Jails And Prisons Need to Prepare For COVID-19 Now* (Infections et incarcération: pourquoi les prisons et autres centres pénitentiaires doivent se préparer à la COVID-19 maintenant) (11 mars 2020), publié dans la revue Forbes. Disponible au : <https://www.forbes.com/sites/lipiroy/2020/03/11/infections-and-incarceration-why-jails-and-prisons-need-to-prepare-for-covid-19-stat/#2ac566c049f3>

⁸ Birkbeck University of London, *Around 3 million held in pre-trial detention worldwide: new report* (Environ 3 millions de personnes détenues en attente de jugement dans le monde: nouveau rapport) (2017). Disponible au : <http://www.bbk.ac.uk/news/around-3-million-held-in-pre-trial-detention-worldwide>

⁹ International Drug Policy Consortium, *Les lois ouest-africaines en matière de drogues : Résumé et revue* (2017). Disponible au : http://fileserver.idpc.net/library/Drug-laws-in-West-Africa_FRENCH.pdf

¹⁰ African Arguments, «*COVID-19 in Africa category*» (*COVID-19 en Afrique*). Disponible au : <https://africanarguments.org/category/covid-19-in-africa/>

¹¹ L. Wanambisi, *42 inmates at industrial area remand prison isolated after contact with 2 COVID-19 cases* (42 détenus de la zone de détention provisoire de la zone industrielle isolés après un contact avec 2 cas de COVID-19) (11 mai 2020), publié dans le CapitalNews. Disponible au :

<https://www.capitalfm.co.ke/news/2020/05/42-inmates-at-industrial-area-remand-prison-isolated-after-contact-with-2-covid-19-cases/>

¹² T. Al-Abdalawi, *Coronavirus infections at Moroccan prisons jump to 397* (Les infections à coronavirus dans les prisons marocaines passent à 397) (10 mai 2020), publié par l'Agence Anadolu. Disponible au : <https://www.aa.com.tr/en/latest-on-coronavirus-outbreak/coronavirus-infections-at-moroccan-prisons-jump-to-397/1835773>

¹³ T. Heiberg, *South Africa to parole 19,000 prisoners to curb coronavirus* (L'Afrique du Sud, libèrera 19 000 détenus pour limiter le coronavirus) (2020), publié par Reuters. Disponible au : <https://www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-safrica/south-africa-to-parole-19000-prisoners-to-curb-coronavirus-idUSKBN22K1I8>; N. Shange, *(Coronavirus infections continue to climb in SA prisons)* Les infections à coronavirus continuent de grimper dans les prisons sud-africaines (20 avril 2020), publié dans Times LIVE. Disponible au : <https://www.timeslive.co.za/news/south-africa/2020-04-20-coronavirus-infections-continue-to-climb-in-sa-prisons/>

¹⁴ E. Ellis, *Call for inmates to be released after Covid-19 outbreak in Eastern Cape prisons* (Appel à la libération des détenus suite à une épidémie de COVID-19 dans les prisons du Cap oriental) (15 avril 2020), publié dans le Daily Maverick. Disponible au : <https://www.dailymaverick.co.za/article/2020-04-15-call-for-inmates-to-be-released-after-covid-19-outbreak-in-eastern-cape-prisons/>

¹⁵ Prison Insider, *Afrique: coronavirus, la fièvre des prisons* (2020). Disponible au <https://www.prison-insider.com/articles/afrique-coronavirus-la-fievre-des-prisons#cote-d-ivoire>

¹⁶ ONUDC, OMS, ONUSIDA, HCDH, *Déclaration conjointe de l'ONUDC, de l'OMS, de l'ONUSIDA et du HCDH sur la COVID-19 dans les prisons et autres lieux de détention* (2020). Disponible au : https://www.unaids.org/sites/default/files/20200513_PS_covid-prisons_fr.pdf

¹⁷ HCDH, *Une action urgente s'impose pour éviter que la COVID-19 ne cause « des ravages dans les lieux de détention »* - Bachelet (2020). Disponible au : <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25745&LangID=F>

¹⁸ ONUDC, *Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)*. Disponible au : https://www.un.org/fr/events/mandeladay/mandela_rules.shtml

¹⁹ ONUDC, *Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok)* (2010). Disponible au : https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/BKKrules/UNODC_Bangkok_Rules_FRE_web.pdf

²⁰ HCDH, *Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo)*. Disponible au : https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/Tokyo_Rules.aspx

²¹ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, *Lignes directrices sur Conditions d'arrestation, Garde de police et Détention préventive en Afrique - Lignes directrices de*

Luanda Boîte à outils. Disponible au : https://www.achpr.org/fr_presspublic/publication?id=6

²² Dès mars 2020, ces pays comprenaient: l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Chine, la France, l'Allemagne, la République islamique d'Iran, l'Italie, les Pays-Bas, le Pakistan, la Corée du Sud, l'Espagne, la Suisse, la Moldavie, l'Afrique du Sud, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Voir: UNODC : *Note d'information COVID-19 : préparation et intervention en prison* (2020). Disponible au : https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/COVID-19/20-02216_Position_paper_FR.pdf

²³ Transform Drug Policy Foundation, *Prison releases by country/jurisdiction* (Libérations de prison par pays / juridiction) (2020). Disponible au : <https://transformdrugs.org/prisoner-releases-by-country-jurisdiction>

²⁴ Penal Reform International, *Coronavirus : Services de santé et les droits humains des personnes en milieu carcéral* (2020). Disponible au : [https://cdn.penalreform.org/wp-](https://cdn.penalreform.org/wp-content/uploads/2020/03/FINAL-Briefing-FRA-Coronavirus.pdf)

[content/uploads/2020/03/FINAL-Briefing-FRA-Coronavirus.pdf](https://cdn.penalreform.org/wp-content/uploads/2020/03/FINAL-Briefing-FRA-Coronavirus.pdf)

²⁵ ONUDC, OMS, ONUSIDA, HCDH, *Déclaration conjointe de l'ONUDC, de l'OMS, de l'ONUSIDA et du HCDH sur la COVID-19 dans les prisons et autres lieux de détention* (2020). Disponible au : https://www.unaids.org/sites/default/files/20200513_PS_cov_id-prisons_fr.pdf

²⁶ ONUDC, *Manuel des principes fondamentaux et pratiques prometteuses sur les alternatives à l'emprisonnement* (2008). Disponible au: https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Alternatives_emprisonment.pdf

²⁷ Penal Reform International, *Coronavirus : Services de santé et les droits humains des personnes en milieu carcéral* (2020). Disponible au <https://cdn.penalreform.org/wp-content/uploads/2020/03/FINAL-Briefing-FRA-Coronavirus.pdf>

²⁸ Ibid.